



**Service des assurances
sociales et de
l'hébergement**

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

**Aux directions, responsables de
CAT et personnel comptable des
EMS qui exploitent un centre
d'accueil temporaire (CAT)**

Réf. : Section économie
S. Pagliaro / spo
Tél. 021 316 55 68
e-mail: sebastien.pagliaro@vd.ch

Lausanne, le 30 novembre 2016

Subventions 2017 - Transports et prestations de nuit CAT

Mesdames, Messieurs,

Ce courrier aborde deux modifications du subventionnement des prestations CAT qui entrent en vigueur dès les prestations de janvier 2017.

Transports CAT

Ci-joint, le groupe de travail « Transport CAT » présente le nouveau modèle de subventionnement des transports.

La facturation à l'usager est adéquate et inchangée (T1 et T2).

Dès 2017, le financement est complété par une subvention du SASH calculée en fonction du temps quotidien de transport du véhicule (six classes de temps prédéfinies ont été retenues). Il s'agit donc d'une version simplifiée du modèle utilisé pour le sondage de septembre 2015 qui avait été réalisé avec succès auprès de tous les CAT (taux de participation de 90%).

Le courrier annexé précise les nouveaux tarifs de subventions appliquées. Cela représente une amélioration générale de la subvention transport de 20% par rapport à 2016.

Au mois d'août, les fournisseurs informatiques ont reçu la documentation leur permettant d'anticiper et préparer la mise à jour leurs programmes pour 2017. Le SASH mettra à disposition le formulaire Excel de facturation et informera les établissements non équipés.

Nous rappelons qu'aucune subvention n'est versée pour des transports réalisés par des bénévoles en EMS ou par des associations de bénévoles, et lorsque le mode de transport taxi est choisi par les usagers pour des raisons qui leur sont propres.

La page ci-dessous est dédiée aux transports des usagers CAT.

<http://www.vd.ch/themes/social/hebergement/professionnels/financement-cat/transports/>

Subvention de la prestation de nuit (N)

Afin d'encourager ce type de relèvement importante dans le cadre de la politique de soutien des proches aidants et reconnaître le coût de cette prestation, nous avons décidé d'entrer en matière, pour augmenter la part de subvention cantonale de CHF 30.- à CHF 55.-/nuit.

La participation de l'utilisateur est de CHF 25.- reste inchangée afin d'être incitative.

Avec cette augmentation, le financement de cette prestation devient approximativement égal à celui du court séjour (CS). Ce nouveau financement devient effectif dès le janvier 2017 pour l'ensemble des CAT offrant la prestation de nuit.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Fabrice Ghelfi



Chef de service

Annexe

- Communication du groupe de travail « Transport CAT ».

Copie

- Faïtières, fournisseurs informatiques agréés par le SASH